

Mécanismes de la TVA agricole et principe de déclaration

Objectifs de la formation

Apprendre à réaliser sa déclaration de TVA et devenir autonome

Déroulé

Matin :

- Savoir identifier la TVA collectée, la TVA déductible
- Savoir faire la différence entre TVA sur bien et services et TVA sur immobilisation
- Comprendre le traitement de la TVA sur immobilisation
- Savoir quand déclarer la TVA par rapport à la date de facture

Après-midi :

- Connaître les taux
- Apprendre à lire le formulaire
- Comprendre où le renseigner
- Savoir vérifier
- Apprendre à traiter la TVA déductible sur immobilisation avant installation

Bilan de la formation : tour de table

Prérequis : avoir enregistré ses factures

Dates, lieux et intervenants

07 févr 2013

09:30 - 17:30 (7hrs)

6 rue Filandière

34800 Clermont l'Hér

Partenaire(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Pour les formations financées par VIVEA, merci de :

- vous assurer d'être à jour de vos cotisations VIVEA auprès de la MSA
- ou de vous munir de l'attestation délivrée par le point info installation le cas échéant et de la prescription PPP.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 29/01/2013

Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 30€

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

responsable de stage : Lydie CHAFFOTTE

6 rue Filandière

34 800 Clermont l'Hérault

lolita.valls38@gmail.com

04 67 96 41 05

www.terresvivantes.org

Organisme de formation enregistré

91340637024

SIRET : 41395373800023

repas tiré du sac

Lydie CHAFFOTTE

Financeur(s)



Fonds social européen



Bulletin d'inscription

Nom _____

Prenom _____

Adresse _____

Téléphone : _____

-

Courriel : _____

-

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))